



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ministères et secrétariats d'État

Question écrite n° 79978

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les différentes majorations de pension de retraite et sur le nombre de fonctionnaires retraités de son ministère qui bénéficient d'une majoration de pension de retraite, au 30 juin 2005. Il souhaite connaître, pour chaque type de majoration de pension, le nombre d'anciens fonctionnaires qui en bénéficient, ainsi que le montant que représente la majoration pour chaque catégorie.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux différentes majorations de pension de retraite des fonctionnaires retraités de son ministère. Elle précise que les personnels affectés dans les structures du ministère en charge de l'environnement sont des agents des ministères de l'agriculture et de la pêche, de l'économie, des finances et de l'industrie, des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ainsi que de la santé et des solidarités. Ces personnels, lorsqu'ils sont affectés au ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), restent rattachés en gestion à leur ministère d'origine. Au cours de leur carrière, ils peuvent effectuer plusieurs mobilités entre leur administration et le MEDD. En conséquence, les éléments demandés dans la présente question relèvent des bureaux de pensions des ministères précités.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79978

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11174

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6195